



Travaux dans copropriété

Par **ROYAT63130**, le **06/10/2022** à **18:12**

Bonjour

Nous possédons un studio dans une copropriété. Ce studio était loué mais le locataire vient de partir nous avons été contraints d'effectuer le DPE qui a classé l'appartement en "G" à cause d'un chauffage au fioul et d'un bâtiment non isolé par l'extérieur.

Nous envisageons de vendre ce bien mais cela nous est impossible au vu de cette classification.

Quelle attitude pouvons nous prendre face aux autres propriétaires qui ne veulent pas effectuer de travaux?

Merci de votre réponse.

Par **Lag0**, le **06/10/2022** à **18:33**

[quote]

Nous envisageons de vendre ce bien mais cela nous est impossible au vu de cette classification.

[/quote]

Bonjour,

Pourquoi dites-vous que la vente est impossible ? Il n'est pas interdit de vendre un bien

classé G.

Par **TIROIR**, le **10/10/2022** à **07:45**

Bonjour ,

je fais suite à ma question et votre réponse , vu que les copropriétaires refusent de faire les travaux concernant : la chaudière fioul vétuste et l'isolation thermique par l'extérieure selon les nouvelles lois nous ne pouvons pas louer ce studio car il est trop énergivore supérieure soit pas au dessus de 450 kwh m2 et nous sommes à 520 kwh m2 selon la nouvelle disposition pour janvier 2023 ce fait pas d'acheteur pour faire de la location .Quelle serait la pression que l'on pourrait entreprendre pour que tous les propriétaires soit ok pour les travaux .

Merci de votre réponse très attendue

Par **nihilscio**, le **10/10/2022** à **10:44**

Bonjour,

Vous ne pouvez contraindre les copropriétaires à faire des travaux d'isolation. Cela fait partie des vicissitudes de la copropriété.

Mais vu le prix du fioul, ils vont bien finir un jour par décider d'améliorer les performances énergétiques du bâtiment.